Ville de NEVERS

MÉDIATHÈQUES des communes de Nevers Agglomération

Mois du jeu vidéo 2026

DÉFILÉ COSPLAY



Organisé et animé par les agents de la Médiathèque Jean Jaurès de Nevers,
le concours de Cosplay a pour but de mettre en valeur votre talent et votre univers.

Le mercredi 18 novembre de 17h à 18h se tiendra un grand concours de Cosplay. Il sera précédé d'une rencontre destinée à permettre aux participants de faire connaissance et d'échanger autour des présentations et des passages sur scène. Un cadeau sera remis aux trois lauréats lors d'un moment de convivialité avec l'ensemble des participants.

Vous pouvez consulter le règlement ci-dessous et vous inscrire directement à l'accueil de la Médiathèque.

Règles du concours

1. LES INSCRIPTIONS

- **Conditions générales :** le concours de Cosplay est ouvert à tous à partir de 8 ans. Les participants mineurs doivent présenter une autorisation parentale signée et les mineurs de moins de 14 ans doivent rester sous la responsabilité d'un accompagnant adulte pendant l'événement.

Les candidats devront **impérativement** se préinscrire via le formulaire dédié, disponible à l'accueil de la Médiathèque jusqu'au samedi 7 novembre à 12h30.

- **Accueil des participants :**

Les candidats devront absolument se présenter à l'entrée de la Médiathèque pour confirmer leur inscription le jour du concours, **au plus tard à 16 h, soit une heure avant le début du concours**. Passé ce délai, les participants seront considérés comme absents et ne pourront donc pas participer.
L'inscription sur place est possible dans la limite des places disponibles restantes (30 participants maximum).
Quotas : nombre de participants limité ; traitement par ordre d'arrivée.
L'organisateur peut clôturer les inscriptions avant la date limite si le quota est atteint.

Les mineurs devront fournir un accord parental signé par leurs représentants légaux ainsi que la fiche d'inscription et le présent règlement signés.

2. RÈGLES DE BIENSÉANCE

Le règlement intérieur de la Médiathèque Jean Jaurès de Nevers s'applique intégralement dans le cadre de l'événement. Tout comportement irrespectueux, dangereux ou perturbateur pourra entraîner une exclusion du concours.

Les projections d'objets de toute nature (paillettes, confettis, bouts de papier, liquides, fumigènes, etc.) sont strictement interdites ; ces dispositions s'appliquent également à l'ensemble des espaces de la Médiathèque.

3. LES COSTUMES DU COSPLAY

- Les costumes peuvent être inspirés des univers suivants : bandes dessinées, mangas, animés, jeux de rôle, comics, jeux vidéo, dessins animés.

- Deux loges non mixtes seront mises à disposition des participants afin de leur permettre de se préparer et de s'équiper.

4. LA PRESTATION

- La bande-son de la prestation est à fournir par les participants.

Les musiques devront :
- être fournies sur clé USB,
- être remises aux organisateurs **au plus tard** le samedi 7 novembre,
- être au format MP3 ou WAV,
- avoir une qualité minimale de 128 kb/s,
- être correctement normalisées avec des dialogues audibles.
- Les liens vers des plateformes d'hébergement ou de streaming (YouTube, Spotify, etc.) ne seront pas acceptés.

- Dans un souci de bon déroulement de l'événement, **la durée** de chaque prestation ne devra **pas excéder 2 minutes** par participant,
- Les clés USB seront restituées aux participants le jour du concours.

5. 5. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

En signant ce document, le participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement, en accepter l'intégralité des termes et s'engage à les respecter.

Date : …….

Signature du participant et / ou du représentant légal pour les mineurs :